



## Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines  
25660 MONTEFAUCON  
03 81 81 45 71

*mairie.montfaucon@wanadoo.fr*  
*www.montfaucon25.fr*

### **COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 21 mai 2019 à 20h**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, le mardi 21 mai 2019 à 20h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents :**

**Messieurs :** Pierre CONTOZ, François BERTHET-TISSOT, Michel CARTERON, Cyril DELITOT, Guy LAITHIER, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX

**Mesdames :** Catherine ALLIMANN à partir du point IV - 3, Frédérique BICHET BRAILLARD, Stéphanie BOITEUX, Dominique GRISOT, Françoise JOURNOT, Christine MOLLIER, Corinne PETER, Géraldine VALLOT VUITTON

#### **Absents excusés :**

Catherine ALLIMANN jusqu'au point IV - 2

Renaud GAUDILLÈRE donne procuration à Géraldine VALLOT VUITTON

#### **Absent :**

Nicolas-Alessandro SAURET

### **1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire propose Frédérique BICHET BRAILLARD comme secrétaire de séance.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sans modification, l'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité.**

### **3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2019**

**Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

En préambule à cette séance, le Maire remercie une délégation du conseil municipal des enfants qui vient exposer les propositions d'aménagement de la cour de récréation de l'école. Etaient présents : Afonso SANTOS MADEIRA – Juliette SUSBIELLE – Héloïse HAMADI - Camille PICHOFF – Lucie BRAILLARD.

#### **4 – AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET ASSOCIATIVES**

◇ **Conseil municipal des enfants : propositions** : Corinne PETER, Adjointe et les représentants du conseil municipal des enfants, exposent :

- les propositions d'aménagement de la cour de récréation primaire. Ce travail a été réalisé en concertation avec l'équipe enseignante. Le maître mot est couleur. Le marquage sera très coloré. Les devis sont en cours.
- Le rehaussement des filets pare-ballons est en cours.
- Par contre l'idée d'installer une boîte à livres n'a pas été retenue cette année. L'idée sera peut être reprise par un autre conseil.

**Le conseil municipal remercie les membres du conseil des enfants. A l'unanimité, il entérine l'aménagement de la cour d'école avec objectif : réalisation avant la rentrée 2019.**

◇ **Bilan chantiers de jeunes 2018 et lancement 2019** : Le Maire expose :

- le bilan 2018. Les chantiers se sont déroulés du 23 juillet au 17 août 2018. 19 jeunes y ont participé. Le reste à charge communal, 4 214.16 € ne tient pas compte du travail effectif réalisé par les adolescents. **Validé à l'unanimité**
- Lancement 2019. Ils se dérouleront du 15 juillet au 9 août 2019 et concernent les adolescents nés entre le 8 août 2001 et le 14 juillet 2004. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Propositions d'attribution complémentaire de subvention** : Le Maire propose de compléter la délibération de versement de subvention aux associations ainsi :

- Notes et Touches : 225 €
- Rezo Saône : 41 €
- Recherche et Etude des Sites Archéologiques Comtois (ARESAC) : 300 €

**Adopté à l'unanimité.**

◇ **Organisation et tarif Ruche d'été** : Corinne PETER, Adjointe, rappelle le sondage effectué auprès des parents d'élèves sur leurs intentions d'inscription à la Ruche de cet été.

- Période retenue : Au regard des questionnaires retournés, elle propose de retenir les périodes :
  - Du 8 juillet au 2 août
  - 26 au 30 septembre
- Tarif : elle propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

ATL non déduits	QF <643 €	QF de 644 à 842 €	QF > 843 €
4 demi-journées de 13h30 à 18h et une journée de 8h30 à 18h	32.50 €	40.50 €	50 €
5 journées de 8h30 à 18h.	68.25 €	85.05 €	105 €

- Inscription : elles auront lieu, salle Victor Hugo, le mercredi 12 juin de 17h à 19h et le vendredi 14 juin de 18h à 19h.

**Adopté à l'unanimité.**

◇ **Tarifs périscolaires 2019 / 2020** : Compte tenu de l'augmentation du coût des prix à la consommation et avant les résultats de la consultation relative à la fourniture de repas, Corinne PETER, Adjointe propose les tarifs suivant :

- Carte annuelle d'adhésion au service : 27 €
- Repas et pause méridienne - tarif valable jusqu'au 31 décembre 2019

	Cantine		Garderie méridienne		Total	
	2018 / 2019	2019 / 2020	2018 / 2019	2019 / 2020	2018 / 2019	2019 / 2020
Tarif de base	4,52 €	<b>4.57 €</b>	2,63 €	<b>2.66 €</b>	7,15 €	<b>7.23 €</b>
1 <sup>ère</sup> décote barème CAF	3,83 €	<b>3.87 €</b>	2,10 €	<b>2.12 €</b>	5,93 €	<b>5.99 €</b>
2 <sup>ème</sup> décote barème CAF	3,08 €	<b>3.11 €</b>	1,58 €	<b>1.60 €</b>	4,66 €	<b>4.71 €</b>

Repas et pause méridienne pour un usage occasionnel : **8.40 €**

- Périscolaire du jeudi après-midi : gratuit

- Tarif de la garderie du matin et après- midi : sans changement.
- Tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne :

Quotients (en €)	
2018 / 2019	2019 / 2020
QF = 0 à 643	<b>QF = 0 à 650</b>
QF = 644 à 842	<b>QF = 651 à 850</b>
QF = 843 et plus	<b>QF = 851 et plus</b>

Règles de calcul de ce quotient :

$$QF = \frac{1/12 \text{ revenus familiaux de l'année N-2} + \text{prestations familiales de décembre n-1}}{\text{Nombre de parts définies suivant le mode impôts}}$$

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants (≥3) scolarisés.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5 - AFFAIRES DE PERSONNELS**

◇ **Recrutement aux services techniques** : Le Maire rappelle que Franck CERIEIRO, mis à disposition, par l'Armée à la commune remplace Bernard TISSERAND, rayé des contrôles, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Cette mise à disposition, d'une durée de deux mois, peut être suivie d'une période de détachement de 12 mois. Compte tenu de sa manière de servir, et de l'ancienneté acquise dans son grade d'origine, le Maire propose de recruter Franck CERIEIRO, par détachement, pour une durée de 12 mois au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe – 8<sup>ème</sup> échelon, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. **Adopté à l'unanimité.**

## **6 – AFFAIRES AGRICOLES, FORESTIERES et D'ENVIRONNEMENT**

◇ **« Nous voulons des coquelicots »** : Michel CARTERON, Conseiller municipal délégué, présente cette association dont l'objectif est la fin du recours aux pesticides en 2025, pour les particuliers. Comme de nombreuses collectivités, Il propose de la commune soutienne cet appel. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Avenant au bail rural du GAEC DU LIEGE** : Le Maire rappelle l'acquisition par la commune de parcelles appartenant aux conjoints GASPHERMENT, situées en zone A. Ces parcelles étant exploitées par le GAEC DU LIEGE, il propose de modifier le fermage actuel en y intégrant ces parcelles d'une surface totale de 94a 10ca. La gestion des arbres fruitiers serait confiée à l'association Les Vergers. **Adopté à l'unanimité.**

## **7 – AFFAIRE DE DE VOIRIES, RESEAUX ET BATIMENTS**

◇ **Acquisition d'un nettoyeur haute pression** : Hervé TOUTNOUX, Adjoint, présente la nécessité de cet achat par les services techniques. **Dès réception des devis, le conseil municipal autorise la municipalité à retenir l'offre la mieux-disante.**

## **8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

◇ **Attributions de concessions au cimetière communal** : Guy LAITHIER, Adjoint expose deux demandes reçues, pour ces concessions de 3.5 m<sup>2</sup>, durée 30 ans, au prix de 200 €, au cimetière communal. Il s'agit de :

- M. et Mme René HYENVEUX, carré 2 – emplacement 82
- Mme Dominique JOLIBOIS, carré 1 – emplacement 76.

**Adopté à l'unanimité**

◇ **Indemnité de gardiennage de l'église** : Jacques TONNERRE, Adjoint, présente, comme chaque année, la circulaire préfectorale qui fixe les conditions et montants plafonds des indemnités de gardiennage des églises pouvant être attribuées aux prêtres. **A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer au père Joseph DEMEUSY l'indemnité de prêtre non résident, soit 120.97 €**

◇ **Affaire DE GIORGI contre COMMUNE : procès en appel** : le Maire rappelle le litige opposant la commune à la société DE GIORGI lors des travaux d'aménagement du quartier de la Machotte-Laserolle. La cour administrative d'appel :

- Confirme la décision du TA de Besançon, et rejette la demande de la société DE GIORGI
- Condamne la commune au paiement du poteau d'incendie, non facturé (2 599.20 €)
- Condamne la commune au paiement des intérêts moratoires et intérêts contractuels – le comptable du Trésor devant procéder au calcul.

**A l'unanimité le conseil prend acte de cette décision et demande au Maire de procéder au règlement des sommes dues.**

◇ **Logment 1 rue de l'Eglise, 1<sup>er</sup> étage : location** : Jacques TONNERRE, Adjoint expose le courrier de l'agence Au-delà du Fleuve, actuel locataire, de quitter les lieux au 31 août 2019.

**A l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de faire appel à candidature, pour logement de particulier, dans le Montfaucon Infos de septembre.**

## **9 – AFFAIRE D'URBANISME ET FONCIERE**

◇ **Bien vacant et sans maître, 8 rue de l'Aqueduc : évaluation** : Le Maire rappelle la procédure « bien vacant et sans maître » concernant la maison du 8 rue de l'Aqueduc. Ce bien est estimé à 54 000 € par l'Etablissement Public Foncier. Après incorporation dans le domaine communal, envisageable fin juillet 2019, il pourrait être cédé par la commune. Un appel à candidature serait inséré dans Montfaucon Infos de septembre, avec remise sous pli cacheté et tirage au sort. **Adopté à l'unanimité.**

## **10 – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE**

◇ **Transformation de la Communauté d'Agglomération en COMMUNAUTE URBAINE**. Le Maire expose que les transferts de compétences effectués concourent à la transformation de la CAGB en COMMUNAUTE URBAINE. Le conseil communautaire du 28 février 2019 s'est prononcé favorablement. **Après débat, le conseil municipal, unanime, se prononce favorable à cette transformation en GRAND BESANCON METROPOLE.**

◇ **Contrat P@C du Département du Doubs** : le Maire expose l'évolution du projet C@P25 (construire, aménager, préserver) de Département. Ce projet se décline en un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) sur le territoire du Grand Besançon, sur 4 ans (2018 – 2021). Une enveloppe financière aide aux projets. **Après débat, le conseil municipal unanime :**

- **prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs,**
- **approuve le contrat P@C 2018-2021**
- **autorise le Maire à signer le contrat.**

## **RETOUR SUR L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS**

Le Maire rappelle le terrible incendie qui a fortement endommagé Notre-Dame de Paris.

Il a relayé le message de l'Association des Maires de France lançant un appel aux dons pour son sauvetage et sa restauration.

**Compte tenu du montant des aides envisagées, le conseil municipal unanime, estime qu'une contribution communale n'est pas nécessaire.**

Monsieur le Maire informe le conseil :

◇ **Bilan ludothèque 2018** : Corinne PETER, Adjoint présente le bilan 2018 adressé par Familles Rurales. Pour la commune, c'est un réel service pour les familles, les assistantes maternelles et les classes de maternelle.

◇ **Scolarisation des enfants de la Malate : réunion avec le DASEN** : le Maire rappelle la réunion tenue en mairie avec M. MIELLE, adjoint au DASEN, le 12 avril. Il en ressort que la commune communiquera le recensement des élèves de la Malate scolarisés ou à scolariser et les demande de dérogation avec les communes d'accueil. Ces élèves seront pris en compte dans les effectifs scolaires des communes d'accueil.

◇ **Effectifs prévisibles à la rentrée 2019 / 2020** : Corinne PETER, Adjointe indique les inscriptions à l'école pour la rentrée à venir :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
17	15	18	15	23	14	19	22	= 143

◇ **Retours sur manifestations** : Hervé TOURNOUX, Adjoint et Alain RICHARD, conseiller municipal font le point sur :

- Trail de Montfaucon : le 1<sup>er</sup> mai, cette manifestation est l'aboutissement d'un projet tutoré des élèves, en licence, de Saint Jean. Plus de 1 900 participants sur l'ensemble des 5 parcours et 120 bénévoles. Il est à déplorer deux sinistres dont un accident corporel grave.
- Trail des forts : Près de 2 000 participants et 40 bénévoles, avec passage / ravitaillement salle d'accueil.
- Ebulli'son : les 17 et 18 mai, près de 2 400 personnes ont été accueillies sur les deux jours et 150 bénévoles ont été sollicités. Très belles soirées musicales, sans aucun débordement et dans le respect du site (éco responsable).

Le conseil municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles.

◇ **Recrutements de vacataires au périscolaire**. Conformément aux dispositions de la délibération du 22 janvier 2019, le Maire rend compte des contrats de vacataires signés :

- Léa JUILLET, stagiaire BAFA, jusqu'au 5 juillet 2019
- Chloé GUICHARD, titulaire du CAP petite Enfance, jusqu'au 5 juillet 2019.

◇ **CAGB / voirie : Gros Entretien Réparation (GER) 2019** : le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence voirie, les travaux sont décidés en comité de secteur. Un crédit de 31 800 € a été accordé à la commune pour le revêtement des chemins de Chevriot et des Vignes.

◇ **Tirage au sort jury d'assises 2020** : Conformément à la circulaire préfectorale du 4 avril 2019, sont tirés au sort sur la liste électorale :

- Mme Sophie DUPUY épouse MALFUSON
- Mme MILLER Suzanne épouse TAILLARD
- M. Valentin FALLOUEY

◇ **Déclarations préalables accordées** :

- Emerick GALLY : construction d'un abri pour voiture
- Arnaud GODARD : construction d'une pergola
- Didier MERCIER : construction d'une pergola
- AB Services (Gérard GAILLARDET) : construction d'un abri pour pose de panneaux photovoltaïques
- Mickaël BEY : pose d'une porte de garage et de service pour fermer un abri existant
- Gérard BRAND : édification d'un mur de soutènement
- Valérie CASAS : construction d'une terrasse, d'une piscine et d'un abri voiture ouvert
- Yannick CADET : construction d'une passerelle

◇ **Permis de construire délivrés :**

- Virginie CONTOZ : construction d'une maison individuelle d'habitation
- NEOLIA : construction d'un collectif de 2 bâtiments comprenant 17 logements.

◇ **Renoncations au droit de préemption urbain.** Elle a concerné une parcelle de 4 597 m<sup>2</sup> en zones UB et N, rue de l'Aqueduc / Champ Lognon

◇ **Travaux Cote de Morre :** le Maire rappelle les travaux envisagés sur cette route départementale. Les difficultés de circulation sont concentrées sur les chemins de Chevriot et la rue des Vignes. La présence de « gros camions » sur ces voies de circulation bloque le trafic.

A 23h, le Président lève la séance.

Frédérique BICHET BRAILLARD  
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ  
Maire